SAINT-MART …

… INFOS

N° 6 (Avril 2022)

Petit journal d'informations du conseil municipal de la belle commune de Saint-Martin-le-Bouillant (50800)

EDITORIAL du MAIRE

Chers concitoyens,

Ce numéro 6 de notre bulletin municipal est un peu original : comme le précédent, il est imprimé, mais cette fois en couleur. Il vous fait une présentation assez détaillée du budget et des projets de l'équipe municipale. Il vous donne des informations sur l'informatisation de la gestion du cimetière, sur les impôts locaux, sur le nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères, mais aussi sur l'histoire de notre commune avec l'évocation d'un marin de Saint-martin mort en 1940 à Mers-el-Kebir, et une coupure de presse qui raconte un fait divers de 1907 mettant en scène des habitants de l'époque de Saint-Martin, dont les descendants y résident encore. D'autres faits divers anciens figureront dans les prochains numéros.

La période sanitaire actuelle, conjuguée à l'arrivée progressive du printemps semble, malgré l'horreur de combats d'un autre temps au cœur de l'Europe, permettre d'envisager une vie sociale plus active : le vide-grenier du 15 mai, puis le moules-frites de juillet, tracent la voie d'une vie collective nous rappelant les années antérieures. La vie collective sera aussi celle des élections : 10 et 24 avril pour la présidentielle, puis 12 et 19 juin pour les législatives. Nous aurons plaisir à vous accueillir dans la salle des fêtes n°2 où se dérouleront ces quatre journées d'élections.

Nous serons heureux de vous revoir à toutes ces occasions et nous envisageons d'organiser en septembre le repas des Cheveux Blancs pour nous retrouver. Et, enfin, si tout va bien, en janvier 2023, les vœux du maire, pour une présentation en images des projets et actions conduits.

La question sanitaire ne semble pas résolue, et il semble qu'il nous faille envisager de vivre avec le virus, en prenant des précautions indexées sur notre vulnérabilité personnelle. Mais cela nous laisse des marges.

Et, si une famille ukrainienne, bien plus éprouvée que chacun de nous, était accueillie chez nous, je sais que nous saurions l'accueillir avec le concours de chacun d'entre vous et de la commune. Dans cette hypothèse, nous reprendrions contact avec vous tous, pour mobiliser les bonnes volontés et les moyens nécessaires.

Les membres du conseil municipal vous souhaitent une bonne lecture de ce numéro, vous invitent à gérer avec circonspection vos gestes barrière et vous rappellent **le numéro d'urgence : 07 87 27 26 35.**

Bernard LEMASLE

IMPOTS LOCAUX EN HAUSSE

Afin de ne pas peser sur les budgets des familles de Saint-Martin, le conseil municipal a décidé, en sa séance du 4 avril, de ne pas modifier les taux d'imposition qui sont de sa compétence. Malgré cela, les impôts locaux augmenteront du fait d'une modification des taux fixés par l'état (prise en compte des hypothèses d'inflation) et par la communauté de communes, qui doit faire face à une baisse de ses recettes et une hausse de ses charges.

DEPOTS SAUVAGES D'ORDURES

Comme les communes voisines, St-Martin est parfois victime de dépôts sauvages d'ordures en sacs ou en vrac. Ce comportement constitue une infraction condamnée par la loi. Quelques-uns des contrevenants ont pu être identifiés et mis en demeure de traiter eux-mêmes leurs déchets. Jusqu'à maintenant, aucune poursuite n'a été engagée contre les contrevenants, qui s'exposent à une amende de 135 €.

COLLECTE DES DECHETS

Le système de collecte de nos déchets va évoluer.

Le VERRE sera toujours collecté dans les containers disponibles au bourg.

Les ORDURES MENAGERES, qui se limitent aux déchets ménagers, seront collectés aux points habituels (devant la maison ou au bout du chemin).
Pour les maisons situées à moins de 50m du point de collecte, un bac roulant sera mis à disposition des habitants qui y jetteront leurs déchets et le rouleront jusqu'au point de collecte, où il sera vidé par système mécanique du camion-benne.
Pour les maisons situées au-delà de 50m, des sacs seront utilisés et devront, comme actuellement, être déposés au point de collecte.

Cette collecte se fera toutes les deux semaines, en alternance avec la collecte des produits décrits ci-dessous.

Les BOITES, JOURNAUX, EMBALLAGES seront déposés au point habituel de collecte, dans les bacs ou dans des sacs (selon la distance, moins de 50m ou plus de 50m), et le camion-benne viendra les enlever toutes les deux semaines, en alternance avec les ordures ménagères.

L'équipe municipale prendra contact avec vous pour la mise en place de ce nouveau dispositif, entre juin et septembre, afin de vous expliquer le système et le calendrier, et aussi de voir avec vous si vous relevez du système de bac ou du système de sacs

Au sein du conseil municipal, nous réfléchissons à un système de bacs pour la dépose de ces sacs, afin d'éviter le désordre de poubelles en vrac, éventuellement éventrées par un rongeur affamé. Si nous mettions en place ce dispositif, il reviendrait aux habitants d'assurer le nettoyage périodique de ce bac. Il faudra évaluer les coûts et vérifier la bonne articulation au système d'enlèvement, ainsi qu'à l'éparage des voies de circulation (du département ou de la commune).

INFORMATISATION DE LA GESTION DU CIMETIERE

Afin de mieux identifier les tombes de notre cimetière et leurs occupants, nous avons commencé de rassembler les informations qui permettront ensuite de gérer les emplacements informatiquement. Il nous a fallu établir un plan du cimetière conforme à la présence des tombes et identifier tous les emplacements libres qui peuvent être concédés aux demandeurs. L'enjeu est de gérer rationnellement l'espace, éviter la dispersion anarchique des tombes et faciliter l'attribution des concessions et des emplacements.

Nous rencontrons quelques difficultés avec des tombes, dont les occupants ne sont pas identifiés. Nous disposons des actes de concession (depuis 1905), mais certaines tombes sont antérieures, d'autres sont situées de façon fausse sur le vieux plan géré manuellement. Si êtes en mesure de nous aider à identifier des tombes sans épitaphe, en nous fournissant les noms et autres informations sur le défunt, nous vous remercions de venir en mairie. Nous vous accueillerons avec grand plaisir.

Quand ces travaux informatiques seront achevés, chaque tombe aura un numéro de carré et un numéro d'emplacement. Nous installerons à l'entrée un plan du cimetière pour aider les familles à se repérer quand un membre de la famille vient rendre une visite à un défunt.

CLOTURE DU CIMETIERE

La définition d'un projet pour la clôture du cimetière côté parking a pris du temps. Il a fallu s'accorder entre les tenants de la clôture en dur et les partisans du végétal. Finalement, il a été convenu qu'on ferait une clôture légère (mais solide) en bois, avec une paroi végétale en intérieur.

Nous aurons donc prochainement l'installation d'une ganivelle (que l'on voit fréquemment dans les dunes), qui assurera la protection du cimetière contre les intrusions d'animaux, et, à l'automne, nous aurons la plantation de charmille pour garder un aspect naturel à l'ensemble.

Le plan du cimetière prévoit dorénavant que certains espaces seront indisponibles aux inhumations et que des plantations y seront faites pour colorer et arborer l'espace, en veillant à ce que les espèces plantées soient à faible croissance, pour ne pas nécessiter un entretien trop important. Nous souhaitons aussi qu'un ou plusieurs bancs puissent être installés et faire du cimetière un lieu de repos, de méditation et de discussion, comme c'est le cas dans les cimetières de certaines grandes villes de différents pays.

BUDGET 2022

(les chiffres du budget qui sont présentés sont arrondis pour faciliter la lecture)

La saine gestion des finances communales menée depuis plusieurs années permet que nous disposions d'un fonds de réserve (250 000 € en fin d'exercice) pour faire face aux besoins de fonctionnement et d'entretien.
Plusieurs projets programmés sur le budget 2021 n'ont pu être réalisés, et le seront sur 2022.

Projets réalisés : réfection de voies communales (Longuet et Laurencière), débernage de plusieurs voies, petite rénovation du logement situé au-dessus de la mairie, muret devant l'ancienne mairie, préparation de l'informatisation de la gestion du cimetière, préparation du site internet, …

Le budget primitif 2022 se situe à 490 000€ en section de **fonctionnement**, réserve comprise (245 000€)
Nos recettes de fonctionnement sont majoritairement les impôts directs locaux (72 000€), la taxe sur les pylônes électriques HT (42 600€), les dotations et participations (80 000€) et le produit des locations (29 000€, évaluation des loyers pour 2022)).
Nos dépenses de fonctionnement sont majoritairement les charges de personnel (27 000€), charges de gestion courante (60 000€), charges de fonctionnement (10 000€), intérêts des emprunts (2 600€).
Parmi ces dépenses, nous programmons la peinture des portes de l'église, la peinture des huisseries de la salle des fêtes n°1, le débernage de certaines voies communales, …

En investissement, notre gros poste de dépense est le remboursement du capital de l'emprunt 54 000€ pour 2022). En outre, nous avons programmé plusieurs opérations : création d'un site internet, extension du colombarium, réalisation de la clôture du cimetière (commandée fin 2021, programmée pour ce printemps), végétalisation du cimetière (à l'automne), équipement de la salle des fêtes n°2 avec une sonorisation et un video-projecteur, réfection de route (prévision de 30 000 €), réparation du pont de Trompe-souris sur le Bieu (devenu très dangereux), achat d'une sonorisation portable pour les manifestations et cérémonies, délimitation des parcelles du lotissement de l'Ameline pour pouvoir les vendre, …

D'autre part, des études seront conduites dans le courant de l'année pour la rénovation intérieure de l'église, peut-être la rénovation du drapeau (qui nous semble être un élément intéressant de notre patrimoine communal), la mise en place de bacs au bout des chemins pour le dépôt des sacs d'ordures ménagères, reprise des joints des bâtiments de la mairie et de l'ancienne mairie, … La liste n'est pas exhaustive. Ces études permettront aussi de préparer le plan d'action pour le budget 2023 et 2024.

Avant d'envisager une éventuelle grosse opération qui nécessiterait un emprunt, nous attendons deux ou trois ans que le montant des remboursements annuels de la dette ait baissé significativement. En conjuguant notre baisse de l'endettement avec des subventions de diverses origines, nous pourrions financer un gros projet, sans augmenter la pression fiscale.

VIEILLES TOMBES ET ANECDOTES

Vous savez que le comité des fêtes avait envisagé, pour le 18 juin 2022, une grande journée « Saint-Martin à l'heure du débarquement », avec des reconstitutions, des costumes d'époque, des véhicules, … Cette manifestation a été reportée parce qu'il est difficile de relancer, après deux ans d'arrêt, les activités habituelles (vide-grenier et moules-frites), plus un gros évènement comme celui-là.

En perspective de cet évènement, nous avons fait des recherches dans la presse locale de la période de la guerre et d'avant la guerre pour voir ce qui s'était passé sur notre région et sur notre commune. Vous trouverez ci-dessous une coupure de presse relative à un évènement datant de novembre 1907, il y a 115 ans, extraite du *Journal de Ducey* dans son édition du 26 novembre 1907.

Nous avons retrouvé dans le cimetière la tombe de Jules Daniel, l'un des protagonistes de ce fait divers, né en 1860. Les hasards de la vie font que les deux petites-filles de Jules Daniel habitent Saint-Martin et que l'une d'entre elles a des arrière-petits-fils américains qui habitent aussi (temporairement) à St-Martin, au village de la Jossinière, où résidait Jules Daniel ! Mais pas dans la même maison.

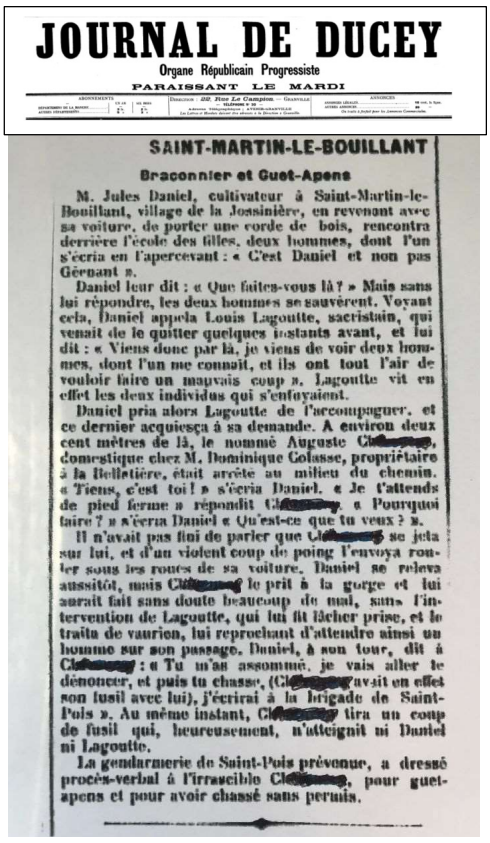

JOURNAL DE DUCEY

Organe Républicain Progressiste

PARAISSANT LE MARDI

SAINT-MARTIN-LE-BOUILLANT

Braconnier et Guet-Apens

M. Jules Daniel, cultivateur à Saint-Martin-le-Bouillant, village de la Jossinière, en revenant avec sa voiture, de porter une corde de bois, rencontra derrière l'école des filles, deux hommes, dont l'un s'écria en l'apercevant : « C'est Daniel et non pas Gérant ».

Daniel leur dit : « Que faites-vous là ? » Mais sans lui répondre, les deux hommes se sauvèrent. Voyant cela, Daniel appela Louis Lagoutte, sacristain, qui venait de le quitter quelques instants avant, et lui dit : « Viens donc par là, je viens de voir deux hommes, dont l'un me connaît, et ils ont tout l'air de vouloir faire un mauvais coup ». Lagoutte vit en effet les deux individus qui s'enfuyaient.

Daniel pria alors Lagoutte de l'accompagner, et ce dernier acquiesça à sa demande. A environ deux cent mètres de là, le nommé Auguste Cl[illegible], domestique chez M. Dominique Golasse, propriétaire à la Bellelière, était arrêté au milieu du chemin. « Tiens, c'est toi ! » s'écria Daniel. « Je t'attends de pied ferme » répondit Cl[illegible]. « Pourquoi faire ? » s'écria Daniel « Qu'est-ce que tu veux ? ».

Il n'avait pas fini de parler que Cl[illegible] se jeta sur lui, et d'un violent coup de poing l'envoya rouler sous les roues de sa voiture. Daniel se releva aussitôt, mais Cl[illegible] le prit à la gorge et lui aurait fait sans doute beaucoup de mal, sans l'intervention de Lagoutte, qui lui fit lâcher prise, et le traita de vaurien, lui reprochant d'attendre ainsi un homme sur son passage. Daniel, à son tour, dit à Cl[illegible] : « Tu m'as assommé, je vais aller te dénoncer, et puis tu chasse, (Cl[illegible] avait un effet son fusil avec lui), j'écrirai à la brigade de Saint-Pois ». Au même instant, Cl[illegible] tira un coup de fusil qui, heureusement, n'atteignit ni Daniel ni Lagoutte.

La gendarmerie de Saint-Pois prévenue, a dressé procès-verbal à l'irascible Cl[illegible], pour guet-apens et pour avoir chassé sans permis.

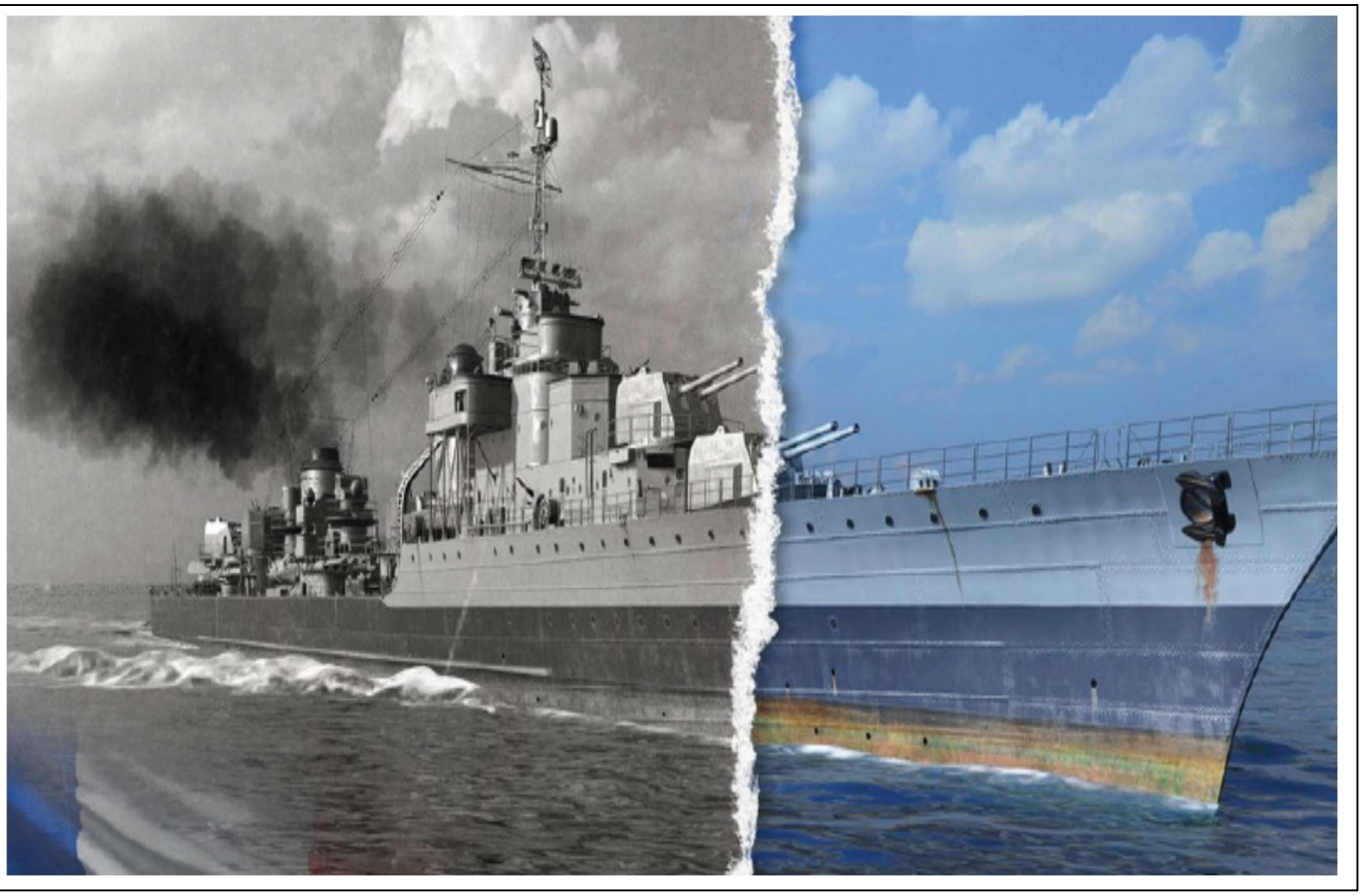

[Photo du contre-torpilleur Mogador, extraite du site internet *World of Warships*]

Ignace Mancel, marin tué à Mers-el-Kebir en 1940

Pendant la seconde guerre mondiale, lors de l'armistice de 1940, la flotte française s'est repliée dans les colonies de la France, notamment au large d'ORAN, en Algérie, en baie de Mers-el-kébir. L'accord d'armistice prévoit que la flotte ne sera pas annexée par l'Allemagne. Mais Churchill, premier ministre britannique, qui craint que sa récupération par l'Allemagne ne lui permette d'attaquer et envahir la Grande-Bretagne, donne l'ordre à la Royal Navy de se présenter à Mers-el-kébir pour obtenir des marins français qu'ils se rallient à la marine britannique. Mais la flotte française ne manifeste pas une volonté réelle de ralliement et un début de combat naval se déroule le 3 juillet 1940.

Parmi les bateaux français, figure le ***Mogador***, contre-torpilleur de fabrication récente : 137.5 m de longueur, 12.5 m de largeur, équipé de plusieurs canons puissants et de mitrailleuses, mû par 2 turbines d'une puissance cumulée de 92 000 cv (118 000 cv lors d'une démonstration à pleine puissance à Washington, à une vitesse de plus de 84 kms/h), avec une soute à carburant de 360 000 litres de mazout.

Le 3 juillet 1940, l'équipage comporte 15 officiers, et 249 officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots. L'un des membres d'équipage est second-maître canonnier et s'appelle Ignace Mancel. Sa famille habite à Saint-Martin, à la Gilberdière. Il a 22 ans et son poste est sur le pont arrière où il sert une pièce d'artillerie.

Un obus britannique de 380 m/m tombe sur le pont arrière, où se trouvent les soutes à grenades sous-marines (32) et les mines (40). Le pont-arrière est soufflé par l'explosion et 40 marins sont tués, dont notre compatriote Ignace Mancel, déclaré « mort pour la France ».

Ignace Mancel est inhumé dans notre cimetière et son nom figure sur le monument aux morts.

Publication du conseil municipal de Saint-Martin-le-Bouillant. Directeur de publication : Bernard Lemasle, maire.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique. Merci.